



## Conseil Communal - Séance du 27/11/2017

Réponse à l'interpellation de Mme Diana NIKOLIC

**Objet :** Cyberprédation et grooming.

Madame la Conseillère,

La problématique que vous soulevez ce soir est sensible, effectivement, et mériterait plus que quelques minutes d'échanges.

Je vous propose d'aborder ce dossier à une prochaine réunion que nous aurons avec la police mais je vais déjà vous fournir quelques éléments de réponse dans le temps imparti.

Au niveau des chiffres en notre possession, la Police a dénombré 5 faits de « Grooming / Cyberlokkng » (harcèlement via Internet) en 2017. Il s'agit de prise de contact par des « profils » avec des mineurs sur les réseaux sociaux ou via skype, snapchat.

En ce qui concerne les moyens de la police pour donner suite aux plaintes : La police dresse un P.V., lequel est transmis au Parquet qui est maître des poursuites. Dans leur mission d'accueil des victimes, les policiers ont cependant une obligation d'orienter les victimes vers des services d'aide. La ZP développe notamment des contacts avec l'ASBL Open Ado – bien connue - spécialisée dans cette problématique. D'une manière générale, toute victime qui dépose plainte est invitée à dire si elle souhaite être recontactée par un service d'aide. En cas de réponse positive, c'est la police qui réalise la demande de recontact par l'ASBL « Aide sociale aux Justiciables ». La victime n'a rien à faire.

En ce qui concerne la formation, tous les policiers disposent, de base, d'une formation à l'accueil des victimes. Une sensibilisation continuée est réalisée par le service d'assistance policière aux victimes.

Enfin, en matière de prévention : 60 animations dites MEGA « mon engagement pour mon avenir » ont été dispensées par la Police durant l'année scolaire 2016-2017. Elles ont concerné un millier d'enfants.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à côté de la Police, les établissements scolaires (Directions, enseignants et encadrants) sont sensibilisés aussi à cette problématique et invités à former des personnes ressources pour prendre en charge le phénomène et développer une politique de prévention.

Notre police communale a développé un service de surveillance du monde numérique qui est un service performant.